



CONCOURS NATIONAL 2017-2018

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES MEMBRES
DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Classes des collèges

■ PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les travaux devront être réalisés en classe. Les formes poétiques ne seront pas acceptées.

CLASSES DE 5^e - 6^e :

*Que pensez-vous de ces marins qui embarquent
pour de longues semaines en solitaire.
Que cherchent-ils ? Imaginez ce qu'ils peuvent
ressentir. Seriez-vous tenté par ce type d'aventure ?*

CLASSES DE 4^e - 3^e :

*Le chemin de l'école, est-il pour vous
un itinéraire banal ou une occasion
d'observations, de rencontres,
de rêves ?*

OU Un sujet proposé par le professeur énoncé clairement en tête de la copie

■ PRIX DE LA JEUNE POÉSIE

Les formes fixes ou libres seront acceptées. Ecrire un poème ne dépassant pas une page.

■ PRIX MAUPASSANT DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire une nouvelle de 6 pages au maximum. La présentation « traitement de texte » est demandée.

La définition de ce genre est celle que l'on peut trouver dans les programmes officiels.

IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

1°/ Les travaux devront être strictement **personnels, individuels** et **authentiques**.

2°/ Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement.
La signature du professeur est obligatoire.

3°/ Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section départementale de l'AMOPA à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les **jurys départementaux**. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. **Aucune copie adressée directement au secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national :

Tél : 01 45 54 50 82 - amopa.courriel@orange.fr - Site : www.amopa.asso.fr

CADRES À COMPLÉTER PAR LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AMOPA

Date de retour des copies

Vendredi 02 mars 2018

Renseignements

03 84 78 22 38

Adresse de retour des copies

AMOPA Section de Haute-Saône

Chez Christian DAUTRICHE

27 Grande rue

70000 MAILLEY et CHAZELOT

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles

Le palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2018